GT Effacement

Réunion du 24 septembre 2019

Sommaire

1. Relance des travaux du GT effacement transverse

2. Partage sur les thématiques de travail

3. Présentation des grands principes de deux nouvelles méthodes de contrôle du réalisé faisant l'objet de tests au titre du 7.2.6 des règles NEBEF

4. Suites des travaux



1

Relance des travaux du GT effacement transverse

Rappel sur les objectifs du GT « Effacement » transverse

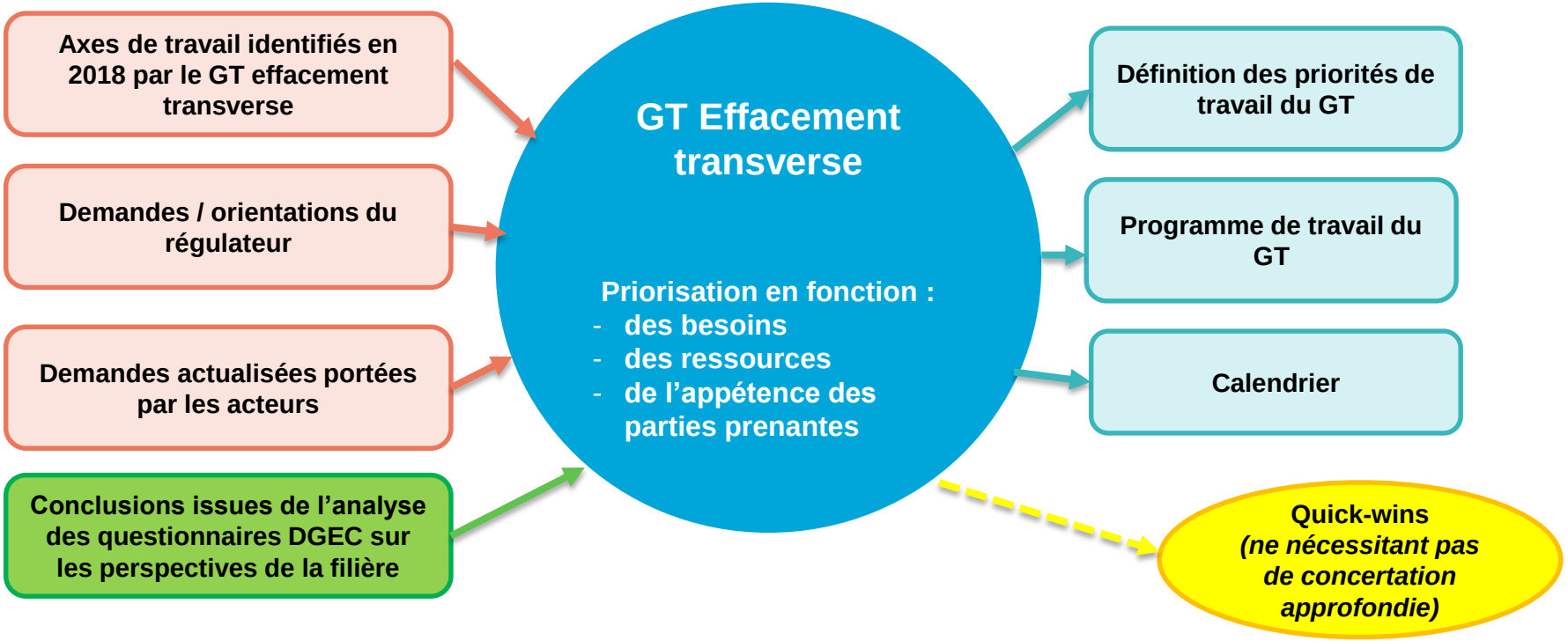
En 2018, RTE a décidé de lancer un GT dédié aux effacements, dans une approche transverse, avec pour objectifs de :

1. Partager sur les sujets concernant spécifiquement la filière effacement
2. Cibler spécifiquement les thèmes concernant plusieurs mécanismes de marché ou trans-mécanismes
3. Mettre en place une structure de dialogue sur les évolutions à apporter aux règles / contrats sur ces sujets
4. Renforcer la démarche de fiabilisation de la filière effacement

Elaboration d'un programme de travail

Thématiques

Programme de travail





2

Thématiques de travail

Pour rappel : Thématiques listées par le GT en 2018

Lisibilité du cadre de participation des effacements aux marchés

- Pédagogie, simplification
- Visibilité, transparence
- Demande de REX sur les mécanismes et sur les évolutions passées

Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

- Articulation (différences / complémentarité) techniques et financières entre les mécanismes
- Flexibilité dans la constitution des entités ; aspects opérationnels de la gestion des périmètres
- Multi-opérateurs
- EDA < 10 MW
- Simultanéité MA / NEBEF
- Sous-mesure

Contrôle et fiabilité des effacements

- Contrôle de la disponibilité et tests d'activation
- Contrôle du réalisé (harmonisation, critères, nouvelles méthodes…)
- Régime de pénalités
- Indicateurs de fiabilité

Perspectives

- Perspectives sur certains segments (EIF, diesels, fin du soutien..)
- Versement (part capacitaire ; barèmes)
- Versement mutualisé
- Thermosensibilité
- Pluri-annualité
- Articulation / intégration européenne

→ **Selon vous, ces thématiques sont-elles toujours pertinentes ?**

→ **Certains sujets doivent-ils être actualisés ?**

→ **Voyez-vous d'autres sujets à traiter ?**

#1 : Lisibilité du cadre de participation des effacements aux marchés

Proposition RTE : REX

Plusieurs retours d'expérience sont demandés sur certaines modalités introduites dans les règles, afin de :

- **faire état de leur utilisation par les acteurs,**
- **d'évaluer leur pertinence au regard des besoins,**
- **de vérifier leur intérêt pour les acteurs et la collectivité**
    - REX sur nouvelle procédure d'agrément technique (introduite dans NEBEF 3.2)
    - REX sur EDA < 10 MW non standardisées
    - REX sur la souplesse dans le choix de la méthode de contrôle du réalisé
    - REX sur homologation aux méthodes par prévision et historique (télérelevé sur MA)
    - REX sur simultanéité MA-NEBEF (cas 100 % et cas 90 %)

→ **Selon vous, est-il pertinent de faire ces REX aujourd'hui ?**

→ **Est-il plus opportun de repousser certains REX (pour avoir plus de matière, de temps…) ? Si oui, lesquels ?**

#1 : Lisibilité du cadre de participation des effacements aux marchés

Proposition RTE : Pédagogie sur les modalités de collecte NEBEF dans le mécanisme de capacité

Suite au constat, sur AL2017, de certaines erreurs dans la collecte NEBEF sur le mécanisme de capacité, RTE propose, lors du prochain GT effacement transverse :

- **Rappel sur les modalités opérationnelles de collecte**
- **Temps d'échange avec les acteurs pour répondre à leur questions pratiques**

→ **Etes-vous intéressé par ce type de session pédagogique ?**

→ **Si oui, quels autres sujets nécessiteraient d'en faire l'objet ?**

#2 : Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

Proposition RTE si confirmation d'une appétence partagée : Accès simplifié aux données

Plusieurs retours d'acteurs demandant de simplifier l'accès aux données NEBEF :

- **Programmes d'effacements déclarés dans PROTEINE**
- **Prévisions déposées dans EPAT**
- **Volumes réalisés envoyés par mail**

Réflexions pour avoir un point d'accès unique pour déposer et récupérer les données (NEBEF)



→ Seriez-vous intéressé par ce service? Avez-vous des suggestions?

→ Est-ce prioritaire pour vous?

#2 : Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

Proposition RTE : évolutions SI

Suite au GT effacement transverse du 25/09/2019, certains acteurs ont émis le souhait d'évoquer certaines problématiques SI éventuellement dans un GT SI dédié. Ce GT peut traiter

- **D'échange de données existants et sur lesquels vous souhaitez des évolutions**
- **Des nouveaux services de données dont vous aimeriez disposer**



→ **Souhaitez vous que RTE organise un atelier de travail sur les problématiques SI?**

→ **Si oui, quels points souhaitez-vous aborder? Merci de faire remonter des cas concrets et chiffrer les gains/impacts.**

#2 : Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

Proposition RTE si enjeu avéré : Flexibilité dans la constitution des entités

Dans le cadre de la concertation menée dans le cadre de l'appel d'offres long terme sur le mécanisme de capacité, le sujet de la flexibilité dans la gestion des portefeuilles d'effacement a été mentionné, en particulier en lien avec la séparation des sites lauréats de différents appels d'offres, dans plusieurs EDC.

Faisant suite à l'expression de cette préoccupation, RTE a proposé d'instruire cette question et a notamment demandé des éléments (si possible quantitatifs) permettant d'apprécier les enjeux associés et d'estimer les opportunités associées en termes de disponibilité pour la sécurité d'approvisionnement.

Toutefois, les éléments recueillis n'ont pas été suffisants pour apprécier les enjeux, dans le délai contraint de la consultation sur l'AO LT.

- → **Souhaitez-vous que le GT effacement transverse instruise cette question ?**
- → **Si oui, pouvez-vous transmettre des contributions étayées précisant les limitations actuelles perçues ? Pouvez-vous fournir des éléments qualitatifs et quantitatifs, notamment sur les évolutions potentielles en termes de disponibilité ?**

#2 : Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

Proposition RTE si enjeu avéré : Multi-opérateurs

Une réflexion a été initiée en 2018 mais n'a pas abouti ; la CRE s'était montrée en faveur de la poursuite de la concertation sur ce sujet dans sa délibération 2018-159 (RE-MA 8.4)

Principales problématiques identifiées à l'époque :

1 **Coordination des différents opérateurs sur un même site**

Problématique de garantie de la **fiabilité des capacités flexibles** proposées sur le système électrique (par ex en cas d'impossibilité de rééquilibrage)

2 **Répartition des volumes pour les multi-opérateurs**

Problématique de distinction des volumes réalisés par plusieurs opérateurs différents sur une même plage temporelle à l'aide d'une même mesure ou d'une même donnée de comptage

- → **Pensez-vous que ce sujet doive être relancé prioritairement ?**
- → **Si oui, préciser les cas d'usage précis souhaités**

#2 : Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur

Proposition RTE si enjeu avéré : Sous-mesure

Conformément à l'article R.271-6 du code de l'énergie, les volumes d'effacement sont certifiés à partir :

- **des dispositifs et des données de comptage des GRT/GRD,**
- **ou dans certaines conditions, à partir des données fournies par l'opérateur d'effacement (*qualification profilé*)**

Le sujet de la sous-mesure, au-delà des cas ci-dessus, avait été soulevé en concertation en 2018 (en lien avec le sujet multi-opérateur), et la CRE (délibération 2018-159 sur RE-MA 8.4) invitait à instruire les possibilités offertes par la sous-mesure pour valoriser différentes flexibilités issues de différents moyens physiques d'un même site.

→ Pensez-vous que ce sujet doive être relancé prioritairement ?

→ Si oui, préciser les cas d'usage précis souhaités

→ En conclusion sur cette thématique #2 , quels autres sujets jugez-vous prioritaires sur « Flexibilité et souplesse / Rôle de l'agrégateur » ?

#3 : Contrôle et fiabilité des effacements

Proposition RTE : Révision des modalités d'homologation aux méthodes par prévision et historique

Dans sa délibération 2018-268, la CRE a approuvé la prolongation des modalités transitoires qui permettent d'obtenir une homologation temporaire des sites à la méthode de contrôle du réalisé par prévision ou par historique de consommation, avant la décision définitive faisant suite au processus de tests.

A cette occasion, RTE s'était engagé à pérenniser ces modalités transitoires, c'est-à-dire que l'homologation serait obtenue « par défaut » sans délai puis confirmée après validation de la performance durant une période de suivi rapproché.

- → **Quelles modalités spécifiques proposez-vous pour ce changement d'approche pour l'homologation ?**
- → **Pensez-vous que d'autres sujets concernant l'homologation doivent être traités à cette occasion ? Si oui, lesquels ?**

#3 : Contrôle et fiabilité des effacements

Proposition RTE : Passage du contrôle du réalisé MA et NEBEF à la maille hebdomadaire

Ecarts RE seront publiés en S+1 à partir de 2021

Réflexions de RTE pour publier les volumes d'effacements réalisés MA et NEBEF en début de S+2 contre M+1 actuellement

La facturation MA et le versement fournisseur resteraient à la maille mensuelle.

- → Seriez-vous intéressé par ce service?
- → Quels sont les cas d'usages associés? Cela permettrait-il d'améliorer votre fiabilité?

→ En conclusion sur cette thématique #3 , quels autres sujets jugez-vous prioritaires sur « Contrôle et fiabilité des effacements » ?

#4 : Perspectives

Proposition RTE : Conditions d'utilisation du modèle de versement dit « contractuel »

Lors de la concertation sur les règles NEBEF 3.2, une question sur les critères d'éligibilité au modèle contractuel de versement a été posée. Pour rappel, dans les règles RE-MA, le choix pour le modèle contractuel n'est possible que pour les sites ne remplissant pas les critères d'éligibilité par défaut au modèle corrigé.

Dans sa délibération 2019-187, la CRE demande à RTE d'instruire la question des limites d'utilisation du modèle contractuel.

- → **Souhaitez-vous avoir la possibilité de recourir au modèle contractuel pour des sites éligibles au modèle corrigé ?**
- → **Si oui, quelles sont alors les justifications ?**

#4 : Perspectives

Proposition RTE si confirmation d'une appétence partagée : Modalités de construction et d'actualisation des barèmes existants

Lors des précédentes consultations, certains acteurs avaient fait état de leur souhait de voir évoluer certaines modalités de construction ou d'actualisation des grilles de barèmes de versement, en particulier pour le télérelevé.

- → **Pensez-vous que ce sujet doive être concerté prioritairement ?**
- → **Si oui, préciser les orientations souhaitées pour faire évoluer les barèmes ainsi que les justifications à de telles évolutions. La quantification des impacts financiers sera bienvenue.**

- → **En conclusion sur cette thématique #4 , quels autres sujets jugez-vous prioritaires sur « Perspectives » ?**



3

Nouvelles méthodes de contrôle du réalisé

Nouvelles méthodes de contrôle du réalisé

Aujourd'hui : présentation des grands principes de nouvelles méthodes de contrôle du réalisé

- Méthodes faisant l'objet de tests au titre de l'article 7.2.6 des règles NEBEF
- Estimation de la courbe de référence
- Deux méthodes proposées :
  1. Méthode « référence historique » (Voltalis)
  2. Méthode des panels (Enedis)

Prochaines étapes : présentation des critères de certification et des premiers résultats

3

Suites des travaux

Suites des travaux

- **Retours sur les questions posées attendus d'ici :**

Fin octobre 2019

Les retours peuvent prendre la forme de contribution écrite ou bien d'échanges bilatéraux avec les équipes RTE.

- **Prochain GT Effacement transverse :**

Fin novembre 2019